

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT SUR MER
CANTON DE ROYAN

N° CIMDEC2024-002
Code 355

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE DIDONNE

DECISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Objet : Rétrocession de concession funéraire - Cimetière des Dixains - emplacement carré H numéro 246

Le Maire de la Commune de SAINT-GEORGES DE DIDONNE,

VU les articles L 2122-22 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2022-DGSDEL-005 en date du 27 janvier 2022 déléguant au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'acte n°40/2022 en date du 8 juillet 2022 portant acquisition de l'emplacement H 246 dans le cimetière des Dixains par Monsieur RODRIGUEZ Jean-Claude, Jocelyn et Madame RODRIGUEZ Monique, Nylia, Jeanne, Paule née LOISEAUX (désignés ci-après "Madame, Monsieur RODRIGUEZ"),

CONSIDÉRANT que Madame, Monsieur RODRIGUEZ n'ont pas fait aménager l'emplacement et qu'il est vide de tout corps,

CONSIDERANT le courrier reçu en date du 11 mars 2024 de Monsieur RODRIGUEZ Jean-Claude veuf de Madame RODRIGUEZ Monique, Nylia, Jeanne, Paule née LOISEAUX, sollicitant la rétrocession de l'emplacement à la commune,

DECIDE

Article 1^{er} - De reprendre l'emplacement tombe H 246 moyennant le remboursement à Monsieur RODRIGUEZ de la somme de 333,28 euros représentant le prix de l'acquisition (353,00€) auquel il convient de soustraire le prix correspondant à la période de pleine propriété (612 jours) calculé comme suit :

- *Montant de l'acquisition* : 353,00 € pour 30 ans achetée le 08/07/2022
- *Date de la rétrocession* : 11/03/2024 *Période de pleine propriété* : 612 jours
- *Montant "consommé"* : $((353,00€ \times 612 \text{ jours}) / 10\,957 \text{ jours}) = 19,72 \text{ €}$
d'où $353,00€ - 19,72 \text{ €} = 333,28 \text{ €}$

Fait à SAINT-GEORGES DE DIDONNE,
Le 8 avril 2024

Le Maire,

François RICHARD



<u>Ampliation adressée</u> :	- Trésor Public
<u>Affichée le</u> :	11/04/2024.....